

Image not found or type unknown



Pension alimentaire prorata temporis

Par **Mitchette123**, le **04/11/2014 à 14:20**

Bonjour, rnrnJ'ai un jugement condamnant mon ex conjoint a me versé une pension alimentaire il est écrit :rnrnpayable d'avance le 5 de chaque moi, avec prorata temporis pour le moi en cours, ect...rnrnSur le jugement il est écrit rnrnJugement du 03 octobre 2014 rnet au dessus de la signature du greffier : rnrnFait à.... le 13 octobre 2014. rnrnMon ex ma bien versé la pension du moi de novembre, mais ne me doit il pas un prorata du 13 ou 31 octobre ?